

Accueil des élèves de Petite Section de maternelle
Informations aux parents
Année 2020-2021.

École Primaire Agrippa d'Aubigné
Place constant Saboureau
79000 NIORT
05 49 73 97 52
ce.0790485Y@ac-poitiers.fr

Votre enfant rentrera en Petite Section de maternelle en septembre prochain. Il s'agit d'une étape importante pour lui mais aussi pour vous, parents. L'école Agrippa d'Aubigné est ravie d'accueillir votre enfant pour sa nouvelle vie d'élève. Chaque année, nous recevons normalement les familles afin de faire découvrir aux enfants et aux parents les locaux de l'école, de présenter les enseignants et les futurs projets. Malheureusement, cette année, le contexte si particulier et les normes sanitaires à respecter nous empêchent de vous recevoir comme à notre habitude.

Il nous a semblé important malgré tout de vous proposer cette note vous permettant de mieux connaître l'école.

L'école Agrippa d'Aubigné est une école primaire accueillant des élèves de la Petite section de maternelle au CM2. Des projets communs Maternelle/Élémentaire sont régulièrement proposés. Cette année, nous avons le plaisir d'ouvrir une septième classe.

Voici les classes prévues pour la rentrée prochaine :

PS/MS : Mme Grolleau (directrice et à temps partiel : complétée deux jours par semaine)
MS/GS : Mme Bouffard (mi-temps annualisé, un enseignant sera donc nommé pour compléter ce mi-temps)
CP/CE1 : Mme Wesolek.
CE1 : Mme Combe.
CE2: Mme Brault.
CE2/CM1 : enseignant.e nommé.e prochainement.
CM2 : Mme Savariau.

Trois ATSEMS sont présentes sur l'école maternelle : Karine Michelet, Corinne Grignon et une ATSEM nouvellement nommée.

Horaires et fréquentation scolaire :

Il est important que votre enfant ait une fréquentation régulière de l'école. Toute inscription en maternelle représente un engagement et l'école est devenue obligatoire à partir de 3 ans. Les petits absents l'après-midi doivent remplir un nouveau document auprès de l'inspection. Les absences doivent être signalées et justifiées par écrit. Concernant le restaurant scolaire, il faudra fournir à la mairie un certificat médical pour éviter la facturation des repas non pris en cas d'absence pour maladie.

Horaires de classe :

8h45-11h45/ 13h45-16h et le mercredi : 8h45-11h45.

Actuellement, en raison des consignes sanitaires, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école. Cela risque de se poursuivre en septembre.

En temps normal, les parents sont autorisés à entrer dans le couloir de la maternelle pour accompagner leur enfant puis le laisser entrer seul en classe : une zone d'accueil à l'entrée de la classe permet un temps d'échange rapide avec l'enseignante si besoin.

La grille est fermée à 8h45.

Lors de l'accueil : penser à faire faire pipi aux enfants avant leur entrée dans la classe, à mettre les chaussons et à sortir les cahiers de liaison des sacs.

Horaires de garderie : 7h30-8h35 / 16h-18h30.

Il est demandé de bien respecter ces horaires. Tout retard sera notifié par les agents à la mairie et facturé.

Les goûters sont fournis par la Mairie et préparés le matin. Les parents y inscrivent leurs enfants sur les tableaux prévus à cet effet à la porte de chaque classe.

Restaurant scolaire : Les élèves de maternelle se rendent au restaurant scolaire accompagnés par les ATSEMS. Il se trouve au fond de la cour.

Les PS partent en premier dès 11h45. La sieste commence environ à 12h45/13h,

La salle de sieste est située près des deux salles de classes.

Hygiène et confort des enfants :

L'école a mis en place des caisses individuelles de rangement où les enfants peuvent ranger leur gourde ou un gobelet nominatif à la charge des familles,

Les élèves devront également avoir un sac contenant une tenue complète de change, un sac plastique pour d'éventuels vêtements mouillés et des chaussons.

Ils pourront également avoir leur doudou. La sucette devra être rangée dans une boîte personnelle.

Les règles d'hygiène actuelles imposent le respect des gestes barrières et des lavages de mains très réguliers.

Récréations : Elles durent 30 min le matin et entre 15 et 20 min l'après-midi (il n'y a pas de récréation l'après-midi pour les élèves de petite section).

Les enfants doivent avoir suffisamment de vêtements chauds dès que la météo l'impose (y compris cagoules ou bonnets et moufles). Pour la sécurité dans les jeux de cour, les foulards, écharpe, cordons longs de manteaux pour les gants sont interdits.

Règlement et sécurité :

Le règlement est accessible sur le site de l'école. Il sera actualisé à la rentrée et soumis au vote du premier conseil d'école.

Les certificats d'assurances « responsabilité civile » et « individuelle accident » sont obligatoires et indispensables en cas de sorties scolaires. Ils doivent être remis à l'enseignante le plus rapidement possible avec la fiche de renseignements qui sera donnée à la rentrée.

PAI/ Médicaments : toute prise de médicament à l'école doit faire l'objet d'un **PAI** (auprès de la PMI pour les petites et moyennes sections et auprès de la santé scolaire pour les grandes sections). Ce PAI sera signé par tous les personnels en contact avec votre enfant.

Hors PAI, les enseignants et le personnel municipal ne sont pas habilités à donner des médicaments. Vous pourrez en cas d'absolue nécessité venir les donner sur le temps du midi. Il est important de ne jamais en laisser dans le sac de votre enfant.

Rappel du matériel que devra avoir votre enfant à la rentrée :

- Un petit sac avec un change complet et un sac plastique.
- Un gobelet ou une gourde avec son nom.
- Des chaussons à mettre en entrant en classe.
- Le doudou si besoin et la tétine avec une boîte personnelle.
- Une boîte de mouchoirs.
- Un carton à dessin (format moyen) pour les grandes productions d'arts visuels.

Dans l'attente de vous rencontrer au mois de septembre.

Bien cordialement,

Mme Grolleau et Mme Bouffard, enseignantes de maternelle.